Direction d'école Covid 19 : que faire ?

L'élève est un **élève vulnérable**. Il sera pris en charge par un organisme extérieur. Prendre contact avec l'IEN

L'élève est un **cas contact** identifié par l'ARS ou la CPAM

Le directeur rappelle à la famille :
- de rester à domicile
- d'éviter les contacts
- de consulter un médecin (ou la plateforme Covid)
- de suivre les recommandations de l'assurance maladie

Pas de symptômes pendant 7 jours

L'élève est **à la maison ou à l'école avec des symptômes évocateurs**

Disparition des symptômes ou attestation écrite des parents sur la consultation d'un médecin pour un retour avant 7 jours

Retour en classe

L'élève est un **cas positif**

Le directeur rappelle à la famille que l'élève doit rester à domicile selon le délai défini par le médecin (retour au plus tôt 7 jours après le test)

Le directeur :
- **informe l'IEN / l'IA-Dasen**
- **appelle le médecin de prévention**
- établit la liste des personnes contact à risques
- attend le retour de l'IA-Dasen pour les prévenir
- leur demande de tous rester chez eux en attendant la liste définitive de l'ARS
- met en place la continuité pédagogique
- informe les personnes qui peuvent revenir ou non

Test ou isolement pendant 7 jours pour l'élève et éventuellement sa fratrie

SECTION du RHÔNE
se-unsa.org

Covid-19
Le SE-Unsa à vos côtés